

## Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau

Séance ordinaire du mardi 28 avril 2015 à 19 h

### PROCÈS-VERBAL

#### Ordre du jour

No	Sujet	Objet
1-	Présence et quorum	Constat
2-	Questions du public (15 minutes)	Information
3-	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption
4-	Adoption du procès-verbal du 31 mars 2015	Adoption
5-	Suivis au procès-verbal	Informations
6-	Correspondances : <ul style="list-style-type: none"><li>• Campagne de sécurité à vélo de la SAAQ</li><li>• Campagne de tirelires d'Halloween de Leucan</li></ul>	Information
7-	Les Rapports et la Reddition de comptes : a) Rapport de la présidente b) Rapport de la directrice c) Reddition de comptes de la directrice en vertu des articles 96.13.4 et 96.24 de la LIP	Informations
8-	Travaux du conseil : a) Organisation scolaire 2015-2016 b) Cour d'école c) Principes d'encadrement des frais chargés aux parents d) Suivi à la proposition du C.É. du 31 mars	Information Information Approbation Dépôt
9-	Affaires nouvelles : a)	Information
10-	Mots : a) De la déléguée au comité de parents de la CSP b) Des enseignants c) Du service de garde	Informations
11-	Bons coups!	Information
12-	Varia	Information
13-	Levée de l'assemblée	Adoption

#### Présences :

Mélanie Asselin, ~~Marie-Hélène Aubert~~, ~~Pierre Bureau~~, Brigitte Caron, Isabelle Claveau, Alain Croteau, Renée Fortin, Chantal Labelle, Annie Lajoie, Anne Lebrun, Sophie Panneton, Guylaine Parent, Marie-Chantal Paris, Michel Savoie et Marilynne Vigneault.

#### 1. Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Madame Brigitte Caron, présidente, ouvre la séance à 19 h 06 après avoir constaté qu'il y a quorum.

#### 2. Questions du public

Aucun public

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour ci-haut est proposée par madame Marie-Chantal Paris et appuyée par madame Mélanie Asselin.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 14/15 – 037**

#### 4. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2015

Il est proposé par madame Isabelle Claveau et appuyé par madame Marilynne Vigneault d'adopter le procès-verbal du 31 mars avec les corrections suivantes :

- Point 6 Correspondances – ajouter : Elle en reparlera au point 8d).
- Point 8a) - on devrait lire : ...Marie-Claude Jannard.
- Point 8c) page 4 : corriger la date du 31 pour le **18** mars et enlever la résolution CÉ-14/15 – 033.
- Point 8d) on devrait lire :
  - Madame Brigitte Caron mentionne qu'un parent a communiqué avec elle concernant une préoccupation d'avoir le coût réel lors de l'inscription pour les activités et sorties. Madame Annie Lajoie mentionne ... par le service de garde. Un suivi sera fait concernant ce qu'il est possible de faire pour avoir un coût plus précis.
  - Madame Marilynne Vigneault aimerait avoir la possibilité d'avoir le choix, lors des journées pédagogiques, de laisser ses enfants à l'école ou à la sortie pédagogique.
  - Il est suggéré de laisser au comité du SDG, qui sera formé en septembre prochain, le soin de se pencher sur la question d'offrir ou non une alternative aux sorties extérieures.
- Point 12 : Enlever le mot **Tous**.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 14/15 – 038**

#### 5. Suivis au procès-verbal

- Point 2 Questions du public – madame Marie-Claude Bélanger : madame Chantal Labelle mentionne qu'elle apportera le point de la sécurité concernant l'activité *Plaisirs sur glace* en assemblée générale. Ce n'est pas la gestion des déplacements et des vestiaires qui pose problème, mais plutôt le très grand nombre d'élèves sur la glace.
- Point 5 Comité du SDG : mettre ce point à l'ordre du jour du prochain CÉ. Madame Anne Lebrun a fait parvenir à la direction ainsi qu'à la présidente un document préparé par le Comité régional de parents du regroupement sud (CRPRS) de la CS Marguerite-Bourgeoys sur la formation, le fonctionnement et les mandats du comité de parents du service de garde. Il sera envoyé aux membres pour la prochaine réunion. Ce sera à l'Assemblée générale des parents à se positionner. Un recensement de l'information sera fait et distribué aux membres. À noter qu'il y en a très peu dans notre CSP.
- Point 9c) Madame Chantal Labelle a rencontré monsieur Daniel Fontaine, régisseur de la CSP et ils ont fait état des diverses problématiques (terrain, lignage, places de stationnement, etc.). Elle échange également, par boîte vocale, avec M. Thomas Lussier de la Ville pour ce qui relève de la Ville (pancartes, etc.). Suite à la lettre que madame Sophie Panneton a fait parvenir à la Ville, le comité de circulation se réunit le 27 mai et invite un membre à venir exposer les problématiques de l'école. Madame Panneton mentionne également qu'il était inscrit dans la lettre qu'il y ait une présence accrue de policiers.
- Point 8d) Calendrier 2015-2016 des journées pédagogiques du SDG : Les élèves auront les mêmes activités, mais les groupes seront divisés entre les filles et les gars. Se réajuster, s'il y a lieu, l'an prochain après avoir vécu l'activité.

#### 6. Correspondances :

- Campagne de sécurité à vélo de la SAAQ : Des pancartes sont affichées dans l'école.
- Campagne de tirelires d'Halloween de Leucan : madame Renée Fortin nous mentionne que l'organisme retenu cette année « J'ai faim à tous les jours » qui offre des dîners à des élèves des environs, et qui en offre à 5 de nos élèves. Avant de prendre une décision pour la prochaine campagne, il est demandé à la secrétaire de sortir les différentes problématiques des élèves de l'école et de faire un tableau comparatif des sommes amassées.



- Plan de lignage d'Hertel remis aux ressources matérielles
- En attente du plan de Desrochers
- Suite
  - En attente de la coordination des ressources matérielles pour combiner les travaux demandés pour les deux pavillons (asphalte)
  - Coordination des échanciers des travaux (asphalte et lignage) par les ressources matérielles.
- Informations supplémentaires :
  - Subvention de Kino-Québec : Le 750\$ peut être reporté à l'année 2015-2016 si impossibilité de ne pas réaliser le projet dans l'année 2014-2015. L'échéance est le 15 mars 2016.

Mme Labelle mentionne également que :

- Les éducatrices ainsi que les enseignant(e)s du pavillon Desrochers doivent se réunir demain pour faire le plan du lignage.
  - Qu'elle espère grandement qu'une partie des travaux puissent se faire avant la fin de l'année.
  - Que s'il reste des dollars, le comité se réunira à nouveau pour discuter de la suite des travaux.
- Madame Anne Lebrun l'informe que la dame de Kino-Québec peut se joindre au comité pour les aider.

#### c) Principes d'encadrement des frais chargés aux parents

Ce document, en annexe 1, a été envoyé par courriel avec l'avis de convocation.

Il est proposé par madame Guylaine Parent et appuyé par madame Sophie Panneton d'approuver les principes d'encadrement des frais chargés aux parents 2015-2016.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 14/15 – 039**

#### d) Suivi à la proposition du C.É. du 31 mars

En préambule, madame Brigitte Caron informe les membres qu'il n'y aura pas de discussion suite au dépôt de la proposition de la direction.

Madame Chantal Labelle dépose sa proposition ainsi que les aspects légaux sur lesquels elle doit se baser.

Proposition de la direction

Déposée au C.É. du 28 avril 2015

L'année 2014-2015 amènera à terme le Projet éducatif de l'école (valeurs et orientations) et le plan de réussite intégré à la Convention de gestion et de réussite éducative (actualisation et mise en œuvre par des objectifs et moyens).

Dans une démarche de révision de ces référentiels au cours de l'année 2015-2016, tel qu'approuvé à majorité le 18 mars 2015 par le C.É. (résolution #CÉ 14/15-028), et dans le respect des encadrements légaux liés à cette démarche (LIP 36.1, 37, 37.1, 74, 75, 77, 83, 85, 86, 89, 96.13),

La direction propose, par cette résolution, de laisser une trace afin que le C.É. 2015-2016 prenne en considération l'intérêt des parents pour l'augmentation du temps d'enseignement de l'anglais (sondage d'intérêt janvier 2015) lors de l'élaboration des orientations du prochain projet éducatif pour le volet Instruire.

Elle nous informe également qu'elle déposera également en assemblée générale des enseignants cette proposition. Son rôle est de donner une direction. Le 16 juin, elle déposera un échancier avec les dates et moyens pour y arriver. Elle est consciente qu'il y a beaucoup de considérants pour arriver à modifier la grille-matières, mais que c'est la façon de faire. Il faut toujours se rattacher à la Loi. Personne ne pourra ainsi nous reprocher quoi que ce soit.

Madame Marilyn Vigneault se questionne sur la proposition déposée au dernier C.É. Madame Labelle répond que la proposition n'avait pas force de Loi. Elle répète qu'il revient à la direction de présenter les orientations suite à une démarche convenue par la Loi. Avec l'échéancier, le projet éducatif sera revu et devrait être actif dès l'automne 2016. À celui-ci, se rattachent le plan de réussite et notre convention de gestion.

Le comité aura à analyser plusieurs données. Il aura également à sonder les élèves, les parents, la communauté.

## **9. Affaires nouvelles**

### **a) O.P.P.**

Des activités s'en viennent :

- la soirée ciné-parc aura lieu le jeudi 4 juin. Nous connaissons le titre seulement 1 semaine à l'avance. Un coût de 15\$ par voiture sera chargé dont 10\$ restera à l'école.
- Le tournoi de soccer amical se tiendra ce dimanche 3 mai. Les membres du comité se questionnent sur la façon dont les médailles du dernier tournoi amical du préscolaire ont été payées (à raison d'environ 300\$).

Madame Marie-Chantal Paris souhaiterait connaître à l'avance les dates des activités, car le délai est souvent trop court.

## **10. Rapports :**

### **a) De la personne déléguée au comité de parents de la Commission scolaire.**

Madame Anne Lebrun nous résume ses réunions à la CSP :

- 3<sup>e</sup> enfant au service de surveillance des dîneurs est gratuit. Même si les enfants sont dans des écoles primaires différentes.
- Création d'une page Facebook du Comité de parents.
- Madame Anne Lebrun a reçu une mention d'honneur pour son travail sur les ressources disponibles pour les élèves en difficulté.
- Allo Prof : peuvent se déplacer à l'école pour enseigner aux élèves comment utiliser le service. C'est gratuit.
- Augmentation des frais chargés aux parents au SDG à 8\$. Le SDG attend l'autorisation de la CSP avant de les charger aux parents. L'encadrement des frais chargés aux parents du SDG sera déposé lors d'un prochain C.É quand nous connaissons les encadrements financiers de la CSP.
- Une activité d'échanges de livres se fait aux écoles de l'Aquarelle et Jolivent.
- Présentation du cadre de référence des bibliothèques. Une bibliothécaire peut se déplacer pour venir à l'école. Ce serait bien de permettre à l'enfant d'aller sur un ordi pour faire une recherche de livres par lui-même. Les bibliothécaires s'offrent pour venir donner une formation.
- Vérifier si on paie les droits SOCAN pour pouvoir faire jouer de la musique lors d'activités.
- Reçoit-on une ristourne sur les photos scolaires? Oui, ainsi qu'une murale, des photos de groupes et un DVD pour le système GPI.

### **b) Des enseignants**

- Plaisir de lire.
- Harmonisons nos couleurs : la parade des jumeaux.
- Tournoi Futsal à Québec.
- Tournoi de hockey avec des élèves de 2<sup>e</sup> année au festival de Saint-Hyacinthe avec M. Stéphane.

**c) Du service de garde**

- Les cours de natation débutent lundi 4 mai. Il reste à trouver qui va les accompagner.
- Les règles de régie interne du SDG seront à approuver au prochain C.É. sans la portion des coûts qui ne seront connus que le lendemain du C.É.

**11. Bons coups!**

- Méritas de M. David : ‘ il a changé la vie de mon enfant et de plusieurs enfants.’
- Caravane Pierre Lavoie : pas de nouvelle suite à leur départ précipité. Mme Lebrun s’engage à s’informer auprès de son voisin qui fait partie de cet organisme.

**12. Levée de l’assemblée**

Tous les sujets ayant été épuisés, madame Brigitte Caron propose d’adopter la levée de l’assemblée à 21 h 21.

**À l’unanimité.**

Chantal Labelle  
Directrice

Brigitte Caron  
Présidente

Renée Fortin  
Secrétaire

## ANNEXE 1

### Principes d'encadrement des frais chargés aux parents à l'école Au-Fil-de-l'Eau 2015-2016

Dans le prolongement de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.), la Commission scolaire des Patriotes a rédigé une « Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers » que les commissaires ont adoptée le 2 mai 2006 ainsi qu'un guide à l'intention du conseil d'établissement « Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste des fournitures scolaires » mise à jour le ~~7 avril 2011~~ **25 mai 2011**.

Il va de soi que l'école Au-Fil-de-l'Eau respectera cette politique dans le cadre du respect de la Loi.

Conséquemment, le conseil d'établissement établit pour l'année ~~2014-2015~~ **2015-2016** les principes suivants :

Les parents seront informés de tous les frais chargés pour l'année scolaire au plus tard le 15 octobre.

#### **I- MATÉRIEL DIDACTIQUE**

1. Pour le matériel didactique non couvert par la gratuité scolaire (l'élève y écrit, y dessine, y colorie ou y surligne ou découpe) la liste sera révisée par le conseil d'établissement en juin de l'année précédente et remise aux parents à la rentrée scolaire.

2. La direction aura fait préalablement le tri avec les enseignants de chaque degré.

3. Un maximum de 85\$ est acceptable pour le matériel didactique.

#### **II- EFFETS SCOLAIRES**

1. La liste est révisée annuellement en tenant compte des principes d'encadrement.

##### **À inclure :**

Une mention à l'effet que :

- Les fournitures scolaires en bon état peuvent être réutilisées d'année en année.
- Tous les articles doivent être identifiés au nom de l'enfant.
- Les articles doivent être en possession de l'enfant à la rentrée.
- Les articles achetés doivent être de bonne qualité pour éviter qu'ils cassent ou doivent être souvent remplacés.

### **À exclure :**

- Tout nom de magasin ou de fournisseur spécifique
- Toute marque de commerce
- Toute obligation d'acheter certains articles tels que ceux indiqués ci-après :
  - o Jetons de bingo
  - o Balles de tennis
- Toute mention invitant les parents à éviter d'acheter du matériel provenant d'un commerce ou encore d'un pays en particulier en raison de leur piètre qualité.

### **III- ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES**

1. La participation obligatoire de l'élève à une activité est gratuite. Néanmoins une contribution volontaire peut être acceptée.
2. La participation facultative de l'élève entraîne que l'activité n'est pas indispensable à l'atteinte des objectifs d'un programme et que les frais encourus sont exigibles.
3. La participation facultative de l'élève fait en sorte que le contenu de l'activité ne peut devenir un objet d'évaluation.
4. Les activités éducatives complémentaires sont soumises en globalité aux parents du degré lors de la première rencontre pour approbation. Un minimum de 80% des parents est demandé pour approbation par le conseil d'établissement.
5. Toutes activités comme les classes rouges, blanches ou vertes, ainsi que les voyages à la capitale provinciale ou nationale, doivent avoir plus de 80% de l'assentiment des parents des groupes concernés.
6. Le conseil d'établissement se réserve le droit d'accepter une activité en cours d'année si celle-ci est offerte à l'école gratuitement ou si plus de 80% des parents de la classe concernée ont accepté de défrayer les coûts.

### **IV - PRÊT DE MANUELS SCOLAIRES**

1. Puisque l'école prête des manuels à l'élève pour l'année d'une valeur allant de 25\$ à 50\$ du livre, des frais seront exigibles en cas de bris, détérioration ou perte de biens (valeur de remplacement du bien).

Présentés au conseil d'établissement du 28 avril 2015

### **Résolution CÉ 14/15 - 0**

Président : \_\_\_\_\_